

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du mardi 10 novembre 2009

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 55 / Date convocation : 30/10/09/ Présents avec pouvoir de vote : 48

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU, Jean-Marie MULTEAU,

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën : Lucien MOULLIER, Bernard CHAPELON, Fabrice DECHAVANNE, Marcel FAYON, Laurent GOURGAUD, Christine JORDAN, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Linda MOLLON,

Bussy-Albieux : Bernard VIAL, Sylvie SOUCHON (suppléante)

Cezay : Cédric SOUCHON (suppléant)

Débats Rivièrre d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Bernard MIOCHE, Georgette MURAT,

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET,

Marcilly le Châtel : Marie-Hélène BRIAT, Claire CHAZELLE, Thierry GOUBY, Noël MARCOUX,

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD, Dominique ROCHE,

Montverdun : Didier LAFOND, Marcel POMMIER,

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Jean-Paul COMBE, Christian PESSELO, François LAURENT (suppléant)

Saint Etienne Le Molard : Pierre CHOSSONNERY, Robert BOURRAT, Jean-Luc VENET (suppléant)

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, Christian RODAMEL, André REYNAUD (suppléant sans pouvoir de vote),

Saint Sixte : Pascal BARRIER, Alexandra GROS, Philippe ROLLAND, Isabelle MACQUET (suppléante sans pouvoir de vote)

Sainte Agathe la Bouteresse : Pierre DREVET, Nicole PARDON, André ROUSSON,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY,

Trelins : Michel CELLIER, René COUTURIER,

Excusés : Daniel LATUILE (suppléant sans pouvoir de vote), Georgette LEFEBVRE (Bussy Albieux), Hubert COUDOUR, Claude CHARRET (Cezay), Hubert MARCOUX (L'Hôpital sous Rochefort), Stéphanie MASSACRIER (Marcoux), Christine DAVAL (Sail sous Couzan), Philippe ESSERTEL (St Sixte), Liliane GUYOT, Mireille THOLLET (Ste Foy St Sulpice)

M. Pierre CHOSSONNERY, Maire de St Etienne le Molard, souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués communautaires présents. Il rappelle la population totale de sa commune au recensement 2009 qui était de 907 habitants et qui atteint très certainement les 1000 aujourd'hui, dès 2010 elle fera l'objet d'une nouvelle campagne de recensement. Cette hausse de population montre que le village est un endroit où il fait bon vivre. Il souhaite souligner la prochaine manifestation prévue avec le Conseil général de la Loire et les associations locales pour marquer les illuminations du 8 décembre et rappelle toute l'importance du grand pré et de la Bâtie d'Urfé.

M. le Président demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour M. BOUVIER décédé. Elu de Sail sous Couzan il était délégué titulaire à la communauté. Le conseil municipal de Sail délibérera pour désigner un nouveau délégué.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du précédent conseil du 15 octobre 2009

Aucune observation n'étant formulée au compte-rendu joint à la convocation au présent conseil, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. Projet de territoire

M. Bernard MIOCHE, 1^{er} Vice-Président, propose de valider l'organisation du fonctionnement, sur la base du schéma remis en séance du conseil du 15 octobre, avec comme seule modification la Commission d'Appel d'Offres qui a été rajoutée (schéma joint). Il rappelle le rôle des différentes instances prévues et demande si l'assemblée a des questions ou des réflexions à apporter sur ce mode de fonctionnement. Il rappelle que ce schéma n'est qu'un outil et qu'il pourra être adapté si nécessaire.

Après en avoir délibéré, le schéma joint est adopté à l'unanimité.

3. Travaux d'aménagement à la déchèterie (procédure adaptée) : choix des entreprises

M. Pierre DREVET, 4^{ème} Vice-président, rappelle que le conseil du 14 septembre avait validé la consultation basée sur les 4 lots suivants n°1 Terrassements – Voirie – Maçonnerie, n°2 Assainissement Eaux Usées Eaux Pluviales et Adduction d'eau potable, n°3 Espaces verts, n°4 Clôtures .

Les critères de jugement adoptés étaient la valeur technique des prestations (jugées sur mémoire technique joint à l'offre) pour 40%, le prix des prestations pour 40% et les moyens mis en œuvre pour respecter les délais pour 20%. La remise des offres était au 2 novembre.

La commission d'analyse des offres s'est réunie ce 10 novembre et propose de retenir les entreprises suivantes :

- Terrassements – Voirie - Maçonnerie : EIFFAGE pour 134 091,44 euros HT
- Assainissement et adduction d'eau potable : TPCF pour 88 914 euros HT
- Espaces verts : PALLANDRE pour 8 210,50 euros HT

- Clôtures : GIRAUDIAS pour 8590 euros HT
soit un montant total de 239 805,94 euros HT.

M. Didier LAFOND, délégué communautaire pour la commune de Montverdun, demande pourquoi il n'y a pas plus d'entreprises locales dans les propositions de la CAO.

M. le Vice-Président rappelle les critères de choix et confirme que le seul critère du local ne suffit pas en critère de sélection. Il précise par ailleurs que les montants proposés sont inférieurs aux estimations prévisionnelles. M. le Président souhaite faire remarquer qu'il s'interroge sur des entreprises ayant soumissionné en nom propre à un prix et en sous-traitant à un prix inférieur.

Après en avoir délibéré, par 46 voix pour et 2 abstentions, les entreprises EIFFAGE pour 134 091,44 euros HT, TPCF pour 88 914 euros HT, PALLANDRE pour 8 210,50 euros HT et GIRAUDIAS pour 8 590 euros HT sont retenues.

M. le Vice-président, informe par ailleurs que la consultation des entreprises pour le poste de pesage est en cours avec décision à prendre au conseil du 10/12 prochain. Le dossier de consultation pour le marché de broyage et la convention avec la chambre d'agriculture pour le co-compostage seront également à l'ordre du jour du prochain conseil du 10/12.

4. Plan de gestion et d'aménagement du Grand Pré : lancement de la consultation des entreprises

M Thierry GOUBY, 5^{ème} Vice-Président, rappelle que le conseil communautaire du 16 juillet avait autorisé le lancement de la consultation portant sur le choix du maître d'œuvre dans le cadre du plan de gestion et d'aménagement de la parcelle du Grand Pré à Saint Etienne le Molard et que le conseil communautaire du 15 octobre a approuvé le choix du Bureau d'études POLLEN pour une mission taux de 9 % avec l'option digitalisation à 1 350 € HT et la première année d'entretien à 1 250 € HT.

Il convient maintenant d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises qui vont réaliser les travaux d'aménagement de la parcelle du Grand Pré. Les critères de choix suivants sont ainsi proposés :

- 40% : prix des prestations
- 30 % : respect du délai d'exécution
- 30% : valeur technique des prestations, appréciée au vu du contenu des éléments de la note (nature, qualité et origine des principales fournitures et références)

M. le Vice-Président annonce le planning prévisionnel imaginé avec une réunion de travail sur la définition de l'avant-projet le 24 novembre, la remise du dossier de consultation des entreprises fin décembre/début janvier pour une CAO les 29 janvier ou 2 février 2010 et un choix en conseil le 09/02. Il est souhaité en effet que les travaux soient terminés fin avril. Ce calendrier est optimal mais il serait nécessairement décalé pour tenir compte des aléas météorologiques ou de la capacité des entreprises à répondre ou non au vu de leurs plans de charges. Les plantations seront faites en tout état de cause en connaissance des périodes favorables ou non.

Après en avoir délibéré, les critères de choix des entreprises et le lancement de la consultation (procédure adaptée) sont adoptés à l'unanimité.

5. Modification par avenant des baux de location pour les ateliers partagés de Champbayard

Mme Agnès TARIT, 3^{ème} Vice-Présidente, informe l'assemblée qu'actuellement, le bail commercial des ateliers intègre une révision triennale du loyer selon l'Indice du Coût de la Construction de l'INSEE (ICC). Avec la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, un nouvel indice a été construit, il s'agit de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) et son décret d'application n° 2008-1139 du 4 novembre 2008 définit les modalités de calcul et de publication de cet indice ainsi que les activités concernées. Cet indice ILC n'est pas obligatoire mais constitue une alternative à l'ICC car il est moins élevé. En conséquence, pour les baux commerciaux en cours, et afin d'utiliser ce nouvel indice, il conviendra d'établir un nouvel avenant au bail commercial en cours avec les sociétés locataires. Aussi, il est proposé de l'appliquer aux baux en-cours pour les 3 locataires actuels avec modification des montants de loyers dès le 1^{er} décembre pour 2 d'entre eux : La Piétra et Air et Chaleur d'Aujourd'hui. (révision triennale donc en janvier 2012 seulement pour Agrafeil-Perret).

Cet indice s'appliquera bien entendu aux nouveaux baux à intervenir.

Mme la Vice-Présidente donne ainsi les montants en cause pour les 2 locataires concernés :

La Piétra : locataire depuis mars 2005, au tarif de 22 € HT/an/m², révision ILC 23,04 € contre 24,92 € si ICC

Air et Chaleur d'Aujourd'hui : locataire depuis septembre 2006, au tarif de 24,34 € HT/an/m², révision ILC 25,49 € contre 26,86 € si ICC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'application du nouvel Indice des Loyers Commerciaux est adoptée pour les baux en cours ou à venir.

6. Décision modificative sur le budget déchets ménagers

M. Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président informe l'assemblée qu'une décision modificative est nécessaire pour la vente des 2 PAV points d'apport volontaire à la communauté de communes du Pays d'Urfé.

DEPENSES

Crédits à ouvrir

675 - Valeur comptable des immos cédées + 576,16

6811 Dotations aux amortissements + 250 (Crédits inscrits insuffisants : 46.250 € au lieu de 46.000 € inscrits)

Crédits à réduire

004 Dépenses imprévues - 426,16

RECETTES

775 Produits des cessions d'immo + 400

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, la décision budgétaire proposée est adoptée.

M. Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président informe l'assemblée qu'une annulation de redevances ordures ménagères 2008 doit être passée suite à erreurs matérielles pour un total de 269,5 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'annulation proposée est adoptée.

M. le Président regrette ces « figures imposées » par la comptabilité publique et le temps que cela fait perdre.

7. Questions diverses

7.1. Etat d'avancement de l'étude PEL et petite enfance

M. le Président informe l'assemblée que le comité de pilotage pour le lancement de l'étude a eu lieu le 29 octobre et que la phase diagnostic a démarré avec :

. un état des lieux et une analyse des données sociodémographiques en cours et déjà bien avancés grâce aux travaux d'ACEIF

. des entretiens déjà réalisés, d'autres en cours (une trentaine en tout)

. une enquête auprès des familles par questionnaire via les écoles avec cible : 1 classe maternelle et 1 classe CM par école. Ces questionnaires sont d'ailleurs remis ce soir aux élus présents qui auront la charge de le distribuer aux directeurs d'écoles qui en sont avertis. Les retours des questionnaires sont attendus pour le 24 novembre prochain, avec remise en bureau communautaire aux bons soins des élus.

. une enquête auprès des jeunes via la Cité scolaire : le bureau d'étude a obtenu l'autorisation de Mme Peyroux, Proviseur, d'envoyer toutes les classes en salle informatique lors des heures de permanence pour remplir un questionnaire du 16 au 27 novembre

. 2 réunions avec les familles envisagées à Sail et Marcilly (dates à caler début décembre).

. 1 réunion avec les professionnelles de la petite enfance (Assistants maternels et équipe Môm'Astrée) le 24 novembre à 20h Maison des Permanences à Boën

L'analyse et la synthèse de tout ça permettra de produire un diagnostic fin décembre, avant les vacances de Noël. Le calendrier est serré, tant pour pouvoir renégocier notre nouveau contrat enfance jeunesse que pour pouvoir envisager les conséquences éventuelles en nouvelles capacités d'accueil, et ce, dès les budgets 2010.

Les intervenants sont M.M. Gildas GAUTIER pour Eval conseil et Dominique REMAUD pour Impacta Consultance.

7.2. Convention de salage Mairie de Boën

M. le Président propose un projet de convention déjà validé par le conseil municipal de Boën. La commune accepte en effet d'assurer le salage des équipements gérés par la Communauté de communes, en fournissant le matériel et le personnel nécessaire.

Les équipements concernés par la présente convention sont les suivants :

- Le parking du gymnase intercommunal, à Boën,
- La voirie interne du Parc d'activités de Champbayard à Boën,
- Le parking de l'atelier partagé, sur le Parc d'activités de Champbayard, à Boën
- La voirie d'accès à la déchèterie intercommunale de la Presle, à Arthun.

L'intervention sera facturée au vu du nombre d'heures réalisées, sur la base d'un coût horaire de 120 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, la convention proposée est adoptée.

M. le Président rappelle que du fait de notre nouveau fonctionnement en service technique avec le recrutement de M. Lombardin aux côtés de M. Fourny, les conventions en cours avec les communes de Boën et de Ste Agathe ont été ou vont être résiliées dans les délais prévus (respectivement 3 et 1 mois) pour ce qui est de l'entretien des espaces verts communautaires.

Il informe par ailleurs l'assemblée que la communauté a des difficultés à trouver des prestataires intéressés pour assurer le déneigement des voies ou espaces communautaires, qui ne peuvent pas rentrer dans les priorités du service communal effectué sur Boën.

7.3. Ecole de musique du Pays d'Astrée

M. Thierry GOUBY, 5^{ème} Vice-Président, informe l'assemblée que M. Pontus, conseiller municipal à Ste Foy St Sulpice a été élu président de l'association ; par courrier, il présente sa démission de représentant de la Communauté de communes à cette association, à laquelle il participait aux côtés de Mme Baldini. Si un délégué communautaire ou un conseiller municipal souhaite assister aux conseils d'administration de cette association, il peut le faire savoir.

M. le Vice-Président profite de cette assemblée pour réagir aux propos tenus lors de l'assemblée générale de l'association et dont certains ont pu prendre connaissance par la presse. Il rappelle à l'assemblée, que la subvention communautaire est passée de 11 000 à 12 000 euros et qu'une somme supplémentaire de 3 000 euros a été décidée selon les actions de formation qui seront réalisées. On ne peut pas donc dire que les subventions aient diminué.

7.4. Vote des indemnités de conseil au nouveau Percepteur

M. Jacky Thévenet, Maire de L'Hôpital sous Rochefort, rappelant le départ de M. Gayton et faisant part de son inquiétude quant à la situation actuelle de la Perception de Boën en très net sous-effectif, suggère que les communes de la communauté puissent toutes voter un même taux lors des prochains budgets.

M. le Président propose que ce sujet soit évoqué lors d'un prochain bureau et rappelle que toutes les communes ne travaillent pas de la même façon avec la perception.

7.5. Prochaines dates à retenir

M. le Président rappelle les prochaines dates de réunion prévues pour cette fin d'année :

Commission environnement 17/11 à 18h30

Bureau communautaire 24/11 à 20h30

CLETC 03/12 à 20h30

Conseil communautaire 10/12 à 20h30 Arthun

Il précise également que les réunions ont déjà été calées pour 2010 afin de permettre une meilleure organisation du travail de chacun :

conseils communautaires les mardis 09/02, 23/03, 18/05, 06/07 à 20h30

bureaux communautaires les jeudis 28/01, 11/03, 06/05, 24/06 à 20h30

M. Marcel POMMIER, délégué communautaire pour la commune de Montverdun, souhaite revenir sur un point de l'ordre du jour, en l'occurrence l'attribution des lots de travaux pour la déchèterie et demande à connaître les différences de prix entre les entreprises locales et les entreprises retenues. M. le Président rappelant qu'il n'est pas possible de donner les montants des entreprises non retenues, rappelle les critères et confirme qu'il y a bien des différences de prix.

La séance est levée à 21h40.

M. le Maire de St Etienne le Molard invite tous les participants au verre de l'amitié offert par sa commune.